

Le projet de loi sur le Prodema adopté à l'unanimité

Le 26 novembre 2010, les membres de la chambre haute du Parlement se sont réunis en séance plénière. La ministre de l'Agriculture et de l'élevage Odette Kayitesi était invitée pour répondre aux questions des sénateurs relatives au projet de loi lié au projet Prodema. Elle a eu l'occasion d'exposer les motifs de ce projet de loi, après quoi il a été adopté à l'unanimité par vingt neuf sénateurs présents et deux qui avaient envoyé des procurations.

Le projet de Productivité et de développement des marchés agricoles (Prodema) va coûter au total 28,1 millions de DTS, soit 43 millions de dollars américains équivalents à 53 milliards de FBu provenant de la Banque mondiale. Après l'exposé des motifs, la ministre Kayitesi a précisé que le financement dudit projet a comme objectif l'augmentation des productions agricoles ciblées sans oublier leur écoulement au marché surtout pour les produits importants de consommation locale ou régionale, pour la période de 2011 à 2015. Cela fait suite aux activités menées par le Projet de réhabilitation et d'appui au secteur agricole du Burundi (Prasab) qui sera clôturé en février 2011. Les financements reçus pour ce projet étaient de 55 millions de dollars américains.

Le Prodema apporte des innovations par rapport au projet Prasab

Ce nouveau financement permettra d'augmenter substantiellement le nombre de ménages ruraux bénéficiaires des subventions pour la production agricole et d'élevage dans leurs exploitations, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus et la création d'emploi dans le milieu rural. Il se situe dans l'axe de la stratégie et des orientations du CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) pour une croissance équitable et durable. En outre, le projet Prodema vient aider dans la consolidation de la paix et le renforcement de la stabilité, tout en atteignant des résultats proches des Objectifs du millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui est de la lutte contre la malnutrition et la faim.

Initialement, il visera un nombre limité de chaînes de valeur, entre autres, la banane, le riz, le café et le lait. Quant aux bénéficiaires du projet, ce sont tous les acteurs le long des chaînes de valeur sélectionnées, y compris non seulement les petits producteurs mais aussi les entrepreneurs agricoles, les transformateurs, les vendeurs et les prestataires de services auprès de petits exploitants organisés en entités collectives.



Les sénateurs n'ont pas caché leurs inquiétudes quant au suivi de la gestion de ce don alloué au Prodema. A son tour, Mme Kayitesi les a tranquilisés: La tolérance zéro prônée par le président de la République s'appliquera dans toutes ses dimensions. Les membres de la chambre haute du parlement ont également suggéré qu'il y ait une attention dans le choix des vaches à importer. Selon eux, certaines peuvent présenter des maladies qui pourraient attaquer le cheptel burundais, a précisé Mme Kayitesi.

Le Prodema visera au total dix provinces

à savoir Bubanza, Bururi, Cankuzo, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi et Rutana. Quant aux autres provinces, elles ont un autre financement substantiel assuré par d'autres projets. Par ailleurs, les montants auxquels le Burundi était éligible ne permettent pas une large extension de la zone, au risque de saupoudrage. Toutefois, certaines provinces productrices de café bénéficieront d'un financement dans ce secteur comme prévu dans le projet Prodema, a-t-elle fait savoir.

JEAN-PETIT HAVYARIMANA

Rema@ FM
Rema@ TV
Rema@ Info
Rema@ News

Rema@ SMS
Rema@ Design
Rema@ Web
Rema@ Advertising

Rema@ E-business
Etc.

B.P. 3570 Bujumbura - Burundi
Service Clientèle : 22 241211
22 256100
22 256101
E-mail : info@remamf.com
Site web : www.remamf.com